

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3082 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Semhi Moudi 158982

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Latifa ZERZOUI
Médecin Généraliste
Angle 2 Mars El Fida Rés. Perla
1er Etage, App. N° 19
Tél: 0522 82 25 19

02 MAI 2023
ACCUEIL
I. BOUZAACHA

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : EL HATTAB ELIBRANIMI Age : 196

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le / /

I. BOUZAACHA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
03/14/2023	C	200 M	 Dr. Latifa ZINE EL ABDINE Médecin en gynécologie et obstétrique Mme El Fidha, App. N° 2 stage, App. N° 2 522822519	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ALEXANDRE Mme BENJELLOUN FOUIH Docteur en Pharmacie 35, Boulevard Alexandre 35, Boulevard Alexandre Tél: 0522 86 15 13 - Casablanca	03/04/18	31640

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
D 00000000		G 00000000		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
B 35533411		B 11433553		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Latifa ZINEDDINE
OMNIPRATICIENNE

Spécialiste en Médecine du Travail

Gynécologie Médicale

Dépistage des grossesses à haut risque

Colposcopie - Infertilité - Stérilité

Diabétologie - Nutrition

Urgentologie et Oxyologie

Geriatrie-Gerontologie

Soins Palliatifs

Mésotherapie

Electrocardiogramme

Echographie Générale



Le 03/04/2023

الدكتورة لطيفة زين الدين
الطب العام

اختصاصية في طب الشغل

مراقبة الحمل وأمراض النساء

الخصوبة والعمق

تنظير عنق الرحم

داء السكري

التغدية والخمية

طب المستعجلات

أمراض الشيخوخة

الرعاية التلطيفية

ميزوثيرابيا

التحفيط الكهربائي للقلب

الفحص بالصدى

Dr. EL HATTAB EL ZINEDDINE

Fatima

M 1/25 x 2

- Cefoxin q 500

sup x 2

fl 800

331

- Regoflo q 160

sup x 3

31540

- micalm q

mp

Dr. Latifa ZINEDDINE
Médecin Généraliste
Angle 2 Mars El Fida Res. Perla
1er Etage App. N° 2
Tél: 0522 82 25 19

Ceroxim

(Céfuroxime)

patients présentant une intolérance au saccharose (maladie de la créatinine ou de la créatininémie).

s d'emploi

d'insuffisance rénale, adapter la posologie en fonction de la créatininémie.

La fonction rénale doit être surveillée régulièrement en cas d'insuffisance rénale existante, chez les sujets âgés ou en cas d'association à des médicaments potentiellement néphrotoxiques (Aminosides en particulier) ou avec d'autres antibiotiques, l'utilisation prolongée du Céfuroxime peut causer la sélection de germes non sensibles (par exemple, Clostridium difficile, candida), ce qui peut nécessiter un changement du traitement.

Une exceptionnelle d'une diarrhée grave et persistante pendant ou après l'antibiotique qui peut être symptomatique d'une colite membranueuse et impose l'arrêt du traitement. Le diagnostic établi par la coprocopie nécessite la mise en route d'une antibiothérapie spécifique en fonction de la teneur en sodium chez les personnes suivant un régime strict.

Il est recommandé de la teneur en saccharose dans la ration journalière en cas d'insuffisance rénale ou de diabète.

Cependant, cela peut occasionner une fausse réaction positive de certains tests de laboratoire, notamment la glycémie (taux de sucre dans les urines).

NE DOUTEZ, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Utilisation d'autres médicaments

Il existe de nombreux cas d'augmentation de l'activité des anticoagulants oraux chez des patients recevant des antibiotiques. Le contexte (inflammatoire marqué, l'âge et l'état général du patient) et l'antibiotique sont tous deux considérés comme des facteurs de risque. Dans ces circonstances, il est difficile de faire la part entre la pathologie infectieuse et son influence sur la survenue du déséquilibre de l'INR. Cependant, certaines classes d'antibiotiques sont davantage impliquées : il s'agit notamment des céphalosporines, des macrolides, des cyclines, du cotrimoxazole et de la fluroquinolone.

NE PRENEZ OU AVEZ PRIS RECENTEMENT UN AUTRE MÉDICAMENT, Y COMPRIS UN MÉDICAMENT OBTENU SANS RECETTE, PARLEZ-EN A VOTRE MÉDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

et allaitement

Il est recommandé de la céfuroxime ne doit être envisagée au cours de la grossesse ou l'allaitement.

Il est possible avec la prise de ce médicament. Si le nouveau-né présente des troubles tels que diarrhée, éruption sur la peau, candidose (due à certains champignons microscopiques), avertissez immédiatement votre médecin qui vous conseillera sur la conduite à tenir. Ces symptômes peuvent être dus à ce médicament.

NE CONSEILZ A VOTRE MÉDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN DE PRENDRE TOUT MÉDICAMENT.

Informations importantes concernant certains composants de Ceroxim 250 et 500 mg, Comprimés :
Ingrédients à effet notoire : Saccharose et Sodium.

3. COMMENT PRENDRE CEROXIM

Posologie

Adulte :

Infections de la sphère ORL :

- Angines : 500 mg/jour en 2 prises. La durée d'efficacité des angines est de 4 jours.
- Otites : 500 mg/jour en 2 prises.
- Sinusites : 500 mg/jour en 2 prises. La durée d'efficacité d'un traitement de 5 jours a été démontrée.

Infections respiratoires basses :

- Bronchites aiguës et chroniques : 500 mg/jour en 2 prises.
- Pneumopathies bactériennes : 500 mg/jour en 2 prises.

Enfant à partir de 6 ans :

Dans tous les cas, ne pas dépasser la posologie recommandée :
- Soit en cas d'angines, d'otites, de sinusites : 500 mg/jour en 2 prises. La durée d'efficacité d'une pneumopathie bactérienne chez l'enfant est de 17 kg.

- Soit en cas de pneumopathie bactérienne chez l'enfant : 500 mg/jour en 2 prises. La durée d'efficacité d'une pneumopathie bactérienne chez l'enfant est de 17 kg.

Infections de la sphère ORL, infections respiratoires basses :

Enfant à partir de 6 ans avec un poids inférieur à 17 kg :

- Angines : 30 mg/kg/jour en 2 prises. La durée d'efficacité des angines est de 4 jours.

- Otites : 30 mg/kg/jour en 2 prises.

- Infections respiratoires basses au moins 30 mg/kg/jour en 2 prises.

Enfant à partir de 6 ans avec un poids supérieur à 17 kg :

- Angines : 500 mg/jour en deux prises. La durée d'efficacité des angines est de 4 jours.

- Otites : 500 mg/jour en 2 prises.

- Infections respiratoires basses au moins 500 mg/jour en 2 prises.

Pneumopathies bactériennes :

Enfant à partir de 6 ans avec un poids inférieur à 17 kg :

Enfant à partir de 6 ans avec un poids supérieur à 17 kg :

Infections de la peau et des tissus :

Adulte : 1000 mg/jour en 2 prises.

Infections urinaires non compliquées :

Gonorrhée non compliquée : 1000 mg/jour.

Traitement de la maladie de Lyme : 1000 mg/jour.

En cas d'insuffisance rénale :

Lorsque la clairance de la créatinine est inférieure à 50 ml/min, recommandé de diminuer la dose de 500 mg/jour.

Ajouter une dose supplémentaire à 500 mg/jour pour les patients dialysés chroniques.

Voie et mode d'administration :

Voie orale.

Les comprimés doivent être avalés avec une gorgée d'eau.

Si vous avez l'impression que le comprimé est trop fort ou trop fort, ne pas le déchirer.

Fréquence d'administration :

La posologie recommandée est à prendre

